ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret no 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Mme/M.:		
Né(e) le :	à:	
Demeurant:		
2020-1310 du 29 octobre l'épidémie de COVID-19 Note: Les personnes souhaitan	ement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret no 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire : bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors	
de leur domicile, d'un documer exception	: leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces	
d'enseignement ou d pour un concours ou	re le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement le formation ; déplacements professionnels ne pouvant être différés ; déplacements un examen ; ailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur	
employeur.	2000	
déplacements pour e	r se rendre dans un établissement culturel autorisé ou un lieu de culte ; ffectuer des achats de biens, pour des services dont la fourniture est autorisée, pou andes et les livraisons à domicile ;	ır
☐ 3. Consultations, exa	mens et soins ne pouvant être assurés à distance et achats de médicaments ;	
4. Déplacements pou ou la garde d'enfant	motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ;	;
☐ 5. Déplacements des	personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;	
limite de trois heure soit à l'activité phys de toute proximité a	plein air ou vers un lieu de plein air, sans changement du lieu de résidence, dans la quotidiennes et dans un rayon maximal de vingt kilomètres autour du domicile, lié que ou aux loisirs individuels, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et vec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées ile, soit aux besoins des animaux de compagnie;	
7. Convocations judio	iaires ou administratives et déplacements pour se rendre dans un service public ;	
8. Participation à des	missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;	
9. Déplacements pou	chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires ;	
Fait à :		
Le:	à:	
(Date et heure de début	de sortie à mentionner obligatoirement)	